

## COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 6 mars 2026

Convocation du 31 janvier 2026

---

**Présents** : André GAY, Christèle BERTHEAS, Georges FATISSON, Jean-Claude VIGNAL, Thibault VITALE, Florence HAROUX, Céline DURIEUX-GOUTTE

**Représentés** : Lydie MANTOUT représentée par Christèle BERTHEAS,  
Magali PUIER-JUQUEL représentée par Thibault VITALE,  
Magali SCHULZ représentée par Florence HAROUX,  
Amandine BROUILLOUX représentée par Céline DURIEUX-GOUTTE  
Jordan VOLDOIRE représenté par Jean-Claude VIGNAL  
André ROCHETTE, représenté par André GAY

**Absents** : LAURENT Christophe, Daniel MONDON

**Secrétaire de la séance** : Christèle BERTHEAS

---

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 25 février 2026 est adopté.

Le CFU définitif n'ayant pas pu être validé et envoyé par la Trésorerie, les délibérations suivantes seront prises ultérieurement :

- Approbation du Compte Financier Unique CFU 2025
- Affectation de résultat 2025
- Vote du budget 2026 = Approbation budget primitif 2026
- Vote des taux d'imposition 2026

Toutefois une présentation des résultats de l'année écoulée ainsi que le projet de Budget Primitif 2026 a été faite.

### **DE\_006\_2026 Caution MAM**

La Trésorerie nous alerte sur le fait qu'il n'a pas été encaissé de chèque de caution pour la MAM lors de la signature du bail le 12 octobre 2021, alors qu'il est stipulé dans le bail un dépôt de garantie d'un montant de 500 euros à la remise des clés.

Monsieur le Maire propose d'annuler cette demande de caution.

Cela entraîne la modification du paragraphe :

**III- CONDITIONS PARTICULIERES DE LA LOCATION    Dépôt de garantie :**

du bail de location entre la MAM et la Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le fait d'annuler la caution au profit de la MAM.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y référant.

**DE\_007\_2026 Régularisation Voirie - Couhard des Anges, Cession JOURJON / Commune**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée les Régularisations à effectuer au Couhard des Anges.

Un Projet de Division a été rédigé par le Cabinet Manuel MIALON, Géomètre-Expert à ANDREZIEUX-BOUTHEON, le 06.03.2020.

Il a été mis à jour le 01.12.2025, afin d'actualiser le dossier (**Propriété JACQUEMET vendue à Monsieur JOURJON Jean-Michel**) et de finaliser la Cession d'une Partie des Parcelles cadastrées Section B – N°279 et 280 appartenant à Monsieur JOURJON Jean-Michel, au profit de la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la Cession de Monsieur JOURJON Jean-Michel au profit de la Commune, afin de régulariser ces Portions de Terrains qui empiètent sur le Domaine Public (**VC 24 – Rue du Couhard des Anges**),
- **CHARGE** l'Etude Notarial de Saint Just-Saint Rambert de procéder à cette Régularisation,
- **DIT** que les Frais de Notaires seront pris en charge par la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'Unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

Néant

**La séance est levée à 20h30.**